

40 ANS DE FORMATION PROFESSIONNELLE : *Bilan et perspectives*

Instaurée en 1971 à l'initiative de Jacques Delors, la formation professionnelle continue représente l'un des enjeux majeurs pour le développement économique, social et environnemental de notre société.

Malgré les critiques formulées quant à sa grande complexité et son insuffisante efficacité, le système de formation professionnelle dispose de solides atouts. En effet, il repose sur un financement conséquent et un principe de mutualisation ; il donne un rôle central aux partenaires sociaux ; il accroît l'individualisation du droit à la formation en cherchant à rendre le salarié acteur de sa formation. Enfin, les réformes successives lui ont permis de s'adapter aux évolutions du monde du travail.

Avec la réforme de 2009, les partenaires sociaux et le législateur ont cherché à corriger certaines faiblesses du système afin de le rendre plus efficace et plus équitable. En effet, la formation reste insuffisamment utilisée comme outil de sécurisation des parcours professionnels, l'offre de formation demeure peu régulée, le financement complexe et la gouvernance toujours problématique. Les mesures prises s'attachent ainsi à lutter contre les inégalités d'accès à la formation, en particulier pour les salariés peu qualifiés, les demandeurs d'emploi ou les salariés des TPE-PME.

S'il est encore trop tôt pour dresser un bilan complet de la loi, à peine deux ans après sa mise en œuvre, certains effets positifs semblent de nature à répondre aux objectifs d'amélioration du système. Il en est ainsi de la meilleure articulation entre la formation professionnelle initiale et continue, de la création du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels et de la réforme des OPCA en cours de mise en œuvre.

Répondant à la demande du Premier ministre, notre assemblée formule 24 recommandations autour de quatre objectifs prioritaires à toute évolution négociée du système de formation professionnelle. Pour autant, il importe avant toutes choses de laisser du temps à la loi de 2009 pour qu'elle puisse produire ses pleins effets avant d'en tirer un bilan complet et de stabiliser le système pour permettre à tous ses acteurs de s'en approprier les outils et les dispositifs.

Au-delà, le CESE insiste sur la nécessité de conforter la place centrale des partenaires sociaux tout en appelant à la responsabilité des pouvoirs publics pour assurer à chacun un égal accès à la formation professionnelle donnant les moyens de trouver sa place dans le monde du travail, et partant, dans notre société. A cet égard, la lutte contre les situations d'illettrisme et le chômage de longue durée doit faire l'objet d'un engagement fort de tous les acteurs, y compris des responsables politiques.

Dépenses de formation professionnelle

31,3 Md€ en 2009

(dont 12,8 Md€ par les entreprises)

15 500 organismes de formation

117 000 diplômes délivrés en FPC



Yves Urieta

Ancien cadre de direction UNEDIC

Ancien maire de Pau

Membre du groupe des personnalités qualifiées

Membre de la section du travail et de l'emploi

Contact section : travailemploi@lecese.fr - tél. 01 44 43 62 42 - www.lecese.fr

Contact rapporteur : yves.urieta@lecese.fr - 06 32 64 70 16

LES PROPOSITIONS DU CESE

MIEUX ARTICULER FORMATION INITIALE ET CONTINUE

1. **Poursuivre** la structuration d'un service public de l'orientation tout au long de la vie
2. **Renforcer** les liens entre le système éducatif et le monde du travail pour une orientation efficace
3. **Promouvoir** les formations en alternance
4. **Renforcer** le rôle des universités dans la formation continue
5. **Instaurer** un droit à la formation initiale différée
6. **Donner** un nouvel élan à la VAE

ACCROITRE L'EFFICACITE ET LA QUALITE DU SYSTEME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

7. **Faire du plan de formation** un outil stratégique de gestion des ressources humaines
8. **Améliorer** l'accès à la formation dans les TPE et PME
9. **Instaurer** un référencement « qualité » des organismes de formation
10. **Adapter** le système de formation et de certification aux évolutions économiques, sociales et environnementales ainsi qu'aux enjeux européens
11. **Favoriser** l'innovation pédagogique
12. **Inscrire** la formation comme composante de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises

FAIRE DE LA FORMATION UN OUTIL DE SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

13. **Faciliter** l'accès des demandeurs d'emploi à la formation professionnelle
14. **Expérimenter** l'adaptation du contrat de sécurisation professionnelle aux chômeurs de longue durée
15. **Mieux articuler** le chômage partiel, comme les activités réduites, et la formation
16. **Renforcer** la coopération de Pôle emploi avec les organismes collecteurs
17. **Mieux articuler** le DIF avec les autres dispositifs de formation
18. **Réaliser** une étude de faisabilité sur la création éventuelle de comptes individuels formation
19. **Consolider** les moyens du CIF

« L'enseignement et la formation sont facteurs du progrès social, du développement technique et de la croissance économique »

Préambule de l'accord national interprofessionnel du 9 juillet 1970 sur la formation et le perfectionnement professionnels

RENFORCER LA GOUVERNANCE ET LE PILOTAGE STRATEGIQUE

20. **Améliorer** la gouvernance du système de formation professionnelle
21. **Clarifier** la gouvernance régionale
22. **Mieux prendre en compte** le « hors champ » dans la gouvernance
23. **Renforcer et coordonner** les procédures d'évaluation
24. **Financer** le paritarisme dans le domaine de la formation professionnelle